



Info

SNPNC

À TOUS PNC AIR FRANCE //AF

Intéressement 2010-2011: Versement d'une prime à la rentrée

La première réunion du comité de suivi de l'Accord d'Intéressement a eu lieu le vendredi 20 mai. Cette réunion avait pour but de nous présenter le résultat de l'intéressement pour l'exercice IATA 2010-2011.



Ce résultat, issu d'un calcul tenant compte des résultats financiers mais aussi d'indicateurs qualitatifs devrait permettre cette année le versement d'une prime et ce malgré des chiffres négatifs pour la troisième année consécutive.

La somme à répartir entre les différentes catégories de salariés s'élève à 19,6 millions d'euros.

La moyenne de l'intéressement qui devrait être versé aux PNC à compter du 15 septembre 2011 devrait être de 353 € avec un plancher minimum de 327 €.

En fonction de la catégorie de personnel de l'Entreprise les montants diffèrent :

PNC : Minimum 327€ / Moyenne 353 €

PNT : Minimum 327€ / Moyenne 1013 €

PS : Minimum 327€ / Moyenne 340 €

Attention ces montants ne tiennent pas compte des déductions CSG et CRDS, environ 8 % !

Vous pourrez ensuite demander le versement de votre prime (qui dans ce cas sera imposable) ou bien la reverser pour tout ou partie :



- sur le PEE (Plan Epargne Entreprise), la part versée étant bloquée 5 années et exonérée d'impôts sur le revenu
- sur le PERCO (Plan Epargne retraite collectif), la part versée étant bloquée jusqu'à la retraite et exonérée d'impôts sur le revenu.

A noter :

- les versements sur le PEE ou le PERCO ne seront pas abondés par l'Entreprise
- L'Entreprise n'ayant pas réalisé de bénéfice sur l'exercice précédent aucune prime de participation ne sera versée



Un nouvel Accord d'Intéressement devra être prochainement négocié puisque le précédent Accord arrive à son terme en 2011.

Lors de cette négociation, le SNPNC revendiquera le maintien des critères qualitatifs tenant compte de la ponctualité, la qualité et la productivité, critères qui malgré des résultats négatifs ont permis le versement d'une prime sur cet exercice en valorisant l'implication des PNC.

D'une façon plus générale, tenir compte de ces critères, c'est reconnaître l'importance de l'implication et du professionnalisme des personnels lorsqu'il s'agit d'affronter les crises que traverse une Entreprise.